



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 14 Avril 2021
Convocation du : 8 avril 2021
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 14 Avril à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : M. MONPAYS, M. MARIE, Mme LEROUX, M. QUESTE, M. MERTEN, Mme DUBREU, M. BLACTOT, M. DEBUISSON, M. DERUYTER, M. PLOUY, M. BIANCHI

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Mme GUSTIN, M. DERONNE, Mme DE PARIS, Mme COBBAERT, M. BAILLEUL, Mme LERNER-BERTRAND, Mme NAEYE, Mme CASIER, M. CATTOIRE, M. VANNESTE, Mme DELANNOY-CUISINIER, Mme TANGHE, Mme DELESTREZ, M. PICKEU, Mme PRINGUEZ, M. AIT EL HAJ, Mme MARZAK-AFFAOUI, M. BRUNET, Mme CASSAN, M. LANDLER, Mme BAURANCE, Mme HALOS, M. VANGAEVEREN ont délégué respectivement pour les représenter conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline LEROUX

DE21.033

FINANCES
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS
SUBVENTIONS INFERIEURES A 23 000 €
EXERCICE 2021

Autorisation - Approbation

0380

Diverses demandes de subvention de fonctionnement ont été présentées par les associations ou autres organismes pour l'année 2021.

Dans le cadre du vote du budget primitif, la dotation globale dédiée au tissu associatif a été adoptée.

Il s'agit maintenant d'individualiser les subventions allouées aux associations.

L'année 2020 a très fortement bouleversé le fonctionnement des associations locales. Certaines ont continué à fonctionner, prenant une part active dans la préservation du lien social pendant les périodes de confinement. D'autres ont partiellement voire totalement cessé leurs activités pendant les périodes successives de confinement.

La Covid-19 a donc eu, fort logiquement, un impact sur les budgets de nos associations. Pour autant, force est de constater que chaque situation est différente d'une association à une autre.

Ainsi, afin de cerner au mieux ces situations individuelles ainsi que les besoins de financement pour l'exercice 2021- tout aussi bousculé que 2020 - chaque association, quelle que soit sa taille et son niveau de subventionnement, sera reçue individuellement pour faire un point de situation.

Dans l'attente de ces rencontres et notamment pour les associations auxquelles la Ville d'Armentières verse traditionnellement ses subventions mensuellement (ou la participation en Chèques Emplois Associatifs), ou avec lesquelles elle est liée par une convention d'objectifs, il est prévu, à ce stade de la procédure, de plafonner les montants à hauteur de 75 % du montant voté en 2020.

Les rencontres individuelles permettront d'ajuster, en cours d'exercice, le montant exact à verser en 2021, compte tenu de leur situation et de leurs besoins.

C'est pourquoi il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal les versements suivants :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

<u>Nature Fonction</u>	<u>Nom de l'association</u>	<u>Montant Perçu 2020</u>	<u>Montant Proposé 2021</u>
6574/01	Amicale du Personnel	11 133 €	8 350 €
6574/40	Foyer de jeunes « Le Zodiaque » - subvention fonctionnement	3 452 €	2 589 €
	Hand Ball Club - subvention fonctionnement - chèques emploi associatifs	4 371 € 2 418 €	3 278 € 1 814 €
	Centre Pugilistique - subvention fonctionnement	6 286 €	4 715 €
	Cyclo Club - subvention fonctionnement	8 524 €	6 393 €
	Société La Jeune Garde - subvention fonctionnement - chèques emploi associatifs	5 923 € 13 000 €	4 442 € 9 750 €
6574/40	Société Municipale de Lutte - subvention fonctionnement - chèques emploi associatifs	412 € 2 558 €	309 € 1 919 €
	Sports Ouvriers Armentières Natation - subvention fonctionnement - chèques emploi associatifs	3 441 € 2 100 €	2 581 € 1 575 €
	Club Escrime - chèques emploi associatifs	980 €	735 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les versements indiqués ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme
Le Maire,
Bernard HAESEBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille